

L'accès à la tour maîtresse du château de Laval

Samuel Chollet

Service archéologique, ville de Laval

Édifiée sous le règne de Philippe-Auguste par son connétable Mathieu II de Montmorency, la tour maîtresse du château de Laval est un symbole, celui d'une seigneurie passée sous le giron royal. Isolée par un fossé maçonné et dotée d'un unique accès situé au premier étage, elle constitue par ailleurs une véritable troisième ligne de défense après les enceintes urbaines et castrale, l'ultime rempart. Pour autant, malgré ces prédispositions, le système défensif mis en œuvre pour protéger son entrée se révèle exceptionnellement sophistiqué.

Depuis 2002, le service municipal d'archéologie de la Ville de Laval mène un programme de recherche consacré à l'étude du château de la ville et plus spécifiquement aux vestiges du système défensif d'époque philippine (Gousset 2004). Élément emblématique des ensembles castraux de cette période, le donjon a déjà bénéficié d'une étude de bâti de son hourd associée à une datation par dendrochronologie (Le Digol 2004 ; Chollet, Gousset 2006 a et b). C'est donc dans ce cadre que s'inscrit l'étude de l'accès à la tour maîtresse et du système défensif qui lui est associé. Pour autant, ce choix a également été dicté par les études récentes faites au château de Mayenne. En 2001, au terme de la fouille et de l'étude de bâti de la résidence carolingienne du château de Mayenne dirigée par l'Oxford Archeological Unit (Early 1999), la décision a été prise de valoriser le site à travers la création d'un musée d'archéologie. Les choix architecturaux alors opérés ont imposé différentes interventions archéologiques de part et d'autre du rempart de la haute cour entre 2001 et 2003 (Valais 2001 a et b ; Madigand 2003). Parmi les différents éléments mis au jour, il a été notamment révélé l'existence d'un châtelet du 13^e siècle (fig. 1). Or, l'étude de bâti menée sous la direction de Jocelyn Martineau a démontré toute la difficulté de restituer les mécanismes de mise en défense de ce type de construction (Martineau 2005). Aux carences des sources tant textuelles qu'iconographiques, s'ajoute le manque d'études en la matière. C'est pourquoi, il a été décidé de réaliser la présente étude afin d'apporter des éléments de réponse à cette problématique tout en sachant que nous sommes ici confrontés à une limite non négligeable, à savoir que le pont-levis étudié est exclusivement piétonnier.

1. Le château de Laval : situation et historique

Dans sa physionomie actuelle, le château de Laval forme grossièrement un vaste ensemble triangulaire d'environ 100 m de côté, occupé à l'est par le logis principal, au sud par une aile en retour et les vestiges de l'enceinte castrale, et à l'ouest par l'aile sud de l'ancien palais de justice (fig. 2). Au sein de cet ensemble, la tour maîtresse matérialise l'angle sud-est.

a. Naissance de la seigneurie de Laval et édification du premier château

Depuis la fin du haut moyen âge, le pouvoir royal ne cesse de se disloquer au profit, dans un premier temps, des princes du royaume, puis, à partir du 11^e siècle, des grandes familles. C'est dans ce contexte que Guy de Dénéry, originaire de la Champagne-Hommet, en Sarthe, (Pichot 1995, p. 135-136), construit en toute impunité le premier château de Laval entre 1020 et 1030 (fig. 3). Édifié au carrefour entre l'ancienne voie antique Le Mans-Corseul et La Mayenne, le site a été choisi avant tout, comme bien souvent, pour son intérêt politique et économique et non militaire (Éraud *et al.* 1986).

À l'image de la majorité des fortifications de cette époque, il s'agit d'un château à motte qui associe un tertre artificiel et une basse-cour. Outre les habituelles douves et talus palissadés, l'ensemble est protégé à Laval par deux autres mottes plus petites qui contrôlent les différentes entrées du *castrum* (Gousset 2004, p. 168). Édifiée directement sur l'itinéraire antique, la motte est non seulement le symbole et l'outil du pouvoir naissant de la famille de Laval mais également un véritable verrou défendant l'accès à l'éperon où se situe la basse-cour. D'un diamètre d'environ 50 m, elle est surmontée d'un donjon sans que nous sachions s'il était en pierre ou en bois et s'il était habitable.

Au sein de la basse-cour, les fouilles menées en 1980 par Jacques Naveau dans l'enceinte de l'actuel château ont révélé l'existence d'un bâtiment résidentiel daté du milieu du 11^e siècle ainsi que d'une chapelle castrale construite vers 1100 (Naveau 1982).

b. Le château « philippien »

Le 8 septembre 1211, Guyonnet, 7^e seigneur de Laval, s'éteint sans descendance, laissant sa sœur Emma pour seule héritière de la baronnie. Cette situation profite à Philippe-Auguste qui, dès lors, peut imposer pleinement son autorité sur cette seigneurie stratégique face à la Bretagne. Sous l'égide du monarque, Emma épouse ainsi en 1218 le commandant général des armées royales, le connétable Mathieu II de Montmorency. Ce dernier, expert en poliorcétique et témoin des avancées en matière d'architecture militaire de par sa fonction, entame aussitôt la réorganisation des fortifications lavalloises (fig. 4).

Tandis que l'emplacement de la motte castrale est abandonné aux habitants et divisé en parcelles laniérées, un nouveau château, de surface moindre, est bâti à la pointe de l'éperon dans l'ancienne basse-cour. Il est à l'image des places fortes élaborées par les ingénieurs du roi : doté d'une enceinte flanquée de tours semi-circulaires, il est dominé par une tour maîtresse ronde qui est placée sur le tracé des remparts mais isolée par un fossé maçonné (fig. 5). D'un diamètre de 14 m à sa base pour une hauteur totale de 33 m, cette dernière surplombe la Mayenne et le pont qui l'enjambe, matérialisant l'exercice du *dominus* lavallois sur le plat pays ; en revanche, par son architecture de type philippien, elle démontre l'entrée de cette famille dans le giron royal.

Son sommet conserve aujourd'hui encore des hourds qui se combinent avec la charpente de toit et dont une analyse dendrochronologique a révélé une phase d'abattage des bois entre 1210 et 1233 (Le Digol 2004 ; Chollet, Gousset 2006).

c. Le château comtal

Le 15^e siècle marque un tournant pour la famille de Laval. Le 17 juillet 1429, le jour de son couronnement, le roi Charles VII érige la baronnie de Guy XIV en comté en récompense de son soutien à Jeanne d'Arc. Symbole de cette ascension au sein de l'aristocratie française, les anciens bâtiments résidentiels présents sur l'aile est du château de Laval sont arasés à l'exception de la chapelle castrale afin de permettre l'édification avant 1456 d'un nouveau logis principal et d'une aile en retour (fig. 5). Ces deux éléments flanquent la tour maîtresse philippienne qui, dès lors, perd son intérêt militaire car intégrée aux espaces de vie (fig. 6).

Cette importante phase de reconstruction confère au château son aspect général actuel. Les dernières modifications majeures interviennent au début du 16^e siècle avec l'allongement des édifices construits précédemment et le percement de travées de fenêtres en tuffeau de style première Renaissance (fig. 7).

d. Époque contemporaine

En 1792, en pleine révolution française, tandis que la galerie Renaissance est transformée en tribunal de justice, le château devient une prison. En 1840, le site est classé au titre des monuments historiques. Enfin, en 1910, le monument est rétrocédé à la ville qui décide de

l'utiliser comme musée et entame dans ce but de lourds travaux de restauration et d'aménagement.

2. Description (pl. 1, 2, 3, 4, 5)

À l'image de nombreuses tours maîtresse d'architecture dite *philippienne*, l'entrée du donjon de Laval est située au second niveau, le premier étant aveugle (fig. 8). D'après l'orientation de son couloir et notre connaissance de l'enceinte du 13^e siècle (Naveau 1982 ; Pré 1961 ; Gousset, Chollet 2006), l'accès au tablier du pont-levis devait se faire depuis la courtine, approximativement à l'angle entre le flanc méridional des remparts et la portion de ces derniers contournant la tour maîtresse (fig. 9). Il est envisageable que ce positionnement reflète la volonté du maître d'œuvre d'exposer au minimum cette ouverture à la courtine en prévision d'un ultime repli.

À l'heure actuelle, quatre autres ouvertures permettent de pénétrer trois des quatre niveaux du donjon. L'étude globale de ce dernier devra déterminer, entre autres, si ces accès relèvent de la phase d'édification ou de phases de reprises. Malgré tout, elles semblent être contemporaines ou postérieures à la construction, durant la première moitié du 15^e siècle, des deux corps de logis d'orientation nord-sud et est-ouest composant le château actuel. En effet, ces ajouts flanquent la tour maîtresse, ce qui engendre son intégration à l'espace résidentiel et, par conséquent, la création de nouveaux accès : au 1^{er} niveau, deux percements offrent un accès direct à cette salle dans laquelle on pénétrait originellement par une trappe depuis le second niveau ; entre le 2^e et le 3^e niveau, depuis l'escalier en vis compris dans l'épaisseur du mur du donjon, un passage chemisé en moyen appareil de tuffeau ouvre sur les appartements seigneuriaux du logis principal ; enfin, depuis le 3^e niveau, un percement surmontant le pont-levis donne accès à l'aile en retour.

Par conséquent, il paraît vraisemblable que le pont-levis représentait primitivement l'unique accès à la tour maîtresse qui, contrairement à de nombreux édifices contemporains de même type, semble dépourvue d'une porte des champs. Cette absence s'explique aisément par la topographie du site : seul le côté oriental de l'enceinte castrale n'est pas tourné vers la ville *intra muros* ; or, il repose sur les affleurements rocheux qui dominent la Mayenne.

a. Défense externe

En premier lieu, la défense externe du couloir d'accès au donjon est assurée par sa situation exposée ci-dessus : son emplacement au deuxième niveau de la tour maîtresse et le fossé maçonné qui le sépare de l'enceinte constituent déjà un précieux obstacle (fig. 10). À cela s'ajoutent un autre élément faisant barrage, un pont-levis tournant à treuil simple, ainsi que deux éléments de défense active, une archère et les hourds sommitaux.

Le **pont-levis** s'inscrit dans une feuillure à arc brisé de 1,4 m de large et 4 m de haut, située juste en dessous de la seconde des trois assises de grès qui rythment l'élévation du donjon (fig. 11). Dans ce cadre, on observe la présence de quatre crapaudines plus ou moins en saillies et taillées dans des blocs de grès vert : à la base de la feuillure, dans chaque angle, deux d'entre elles matérialisent l'axe de rotation du tablier ; les deux autres, placées sous le sommet de la feuillure, sont destinées à accueillir l'une des trois poulies sur lesquelles repose le câble de remontée du pont-levis. On remarquera que le faible espace ménagé entre ces deux crapaudines qui forme l'entrée du conduit de la chaîne est légèrement décentré vis-à-vis de l'axe de symétrie qui régit le pont-levis. Enfin, deux pierres de taille en grès servent de butée à la levée du tablier. Ce dernier devait mesurer ainsi approximativement 3,25 m de long pour une largeur légèrement inférieure à celle de la feuillure dans laquelle il s'encastrait. Ces dimensions et la largeur connue du fossé séparant la tour maîtresse et l'enceinte castrale (Naveau 1982) impliquent l'existence d'une avancée fixe.

L'**archère** surmontant l'accès au donjon s'appuie sur la seconde des trois assises de grès rythmant le parement extérieur de la tour maîtresse. Sa fente de tir, quelque peu décalée par rapport à l'axe de symétrie du pont-levis, est, comme l'ensemble des archères de l'édifice, en moyen appareil de grès et présente à sa base un élargissement prenant la forme d'un étrier triangulaire. Néanmoins, seule sa moitié basse subsiste. Le reste a été arasé lors de la création, durant la première moitié du 15^e siècle, de l'actuelle aile sud du château afin de permettre l'encastrement du plancher du second niveau et le percement d'un passage entre cet étage et le 3^e niveau du donjon. Derrière, cette modification a profondément altéré la physionomie de l'ébrasement et de la fenêtre de tir. Pour autant, nous pouvons d'ores et déjà constater que l'ébrasement diffère de celui des autres archères : l'aménagement, en son centre, de la chambre de tir de l'assommoir ne le rend que partiellement triangulaire et impose une rupture de sa déclivité.

Les **hourds** (Le Digol 2004 ; Chollet, Gousset 2006 a et b), encore en place aujourd'hui, constituent un 5^e niveau en sailli qui offrent la possibilité à la fois de surveiller directement l'accès à la tour maîtresse et de réaliser, si nécessaire, des tirs verticaux en complément de l'archère précitée. À ce titre, ils représentent pour la défense de l'accès au donjon un véritable assommoir externe.

b. Défense interne

Les défenses externes passées, on accède à la tour maîtresse par une porte à arc brisé en moyen appareil de grès d'environ 1,75 m de haut et 0,92 m de large qui ouvre sur un couloir long de 2,35 m et perpendiculaire au mur dans lequel il est ménagé. Là, trois éléments successifs pourvoient à la défense interne du passage : une herse, un assommoir et une porte à un vantail.

Les rainures au sein desquelles coulisse la **herse** se placent juste derrière les piédroits de la porte d'entrée. Au regard de leurs dimensions (0,12 m de côté) et de la taille du couloir à cet endroit, la largeur de la grille devait être légèrement inférieure à 1,15 m. Sa hauteur est dictée en revanche par le passage du câble de remontée du pont-levis qui ne lui permet d'excéder 1,80 m, soit à peine 5 cm de plus que la porte derrière laquelle elle se dresse !

L'**assommoir** n'est séparé de la herse que par un arc en plein cintre situé en partie haute, au niveau de la base de l'archère dominant le pont-levis. Au sol, il couvre un espace de 0,5 m sur 0,94, soit environ 0,5 m². Au sommet, la chambre de tir ménagée dans l'ébrasement de l'archère précitée a été considérablement remaniée par la création d'un passage entre le 2^e niveau de l'aile sud du château et le 3^e niveau de la tour maîtresse.

Enfin, une **seconde porte**, quasiment semblable à celle qui marque l'entrée du couloir d'accès, constitue le dernier obstacle dressé pour repousser l'assaillant (fig. 12). Mise en défense, elle était barrée par un vantail maintenu par deux poutres longues de 1,55 m au regard des trous barillet où elles étaient logées. Au-delà, le couloir s'élargit pour permettre la rotation du vantail et une marche marque le changement de niveau de sol entre le passage et le 2^e niveau de la tour maîtresse.

3. Restitutions (pl. 6, 7, 8)

a. Chambre de tir de l'assommoir et ébrasement de l'archère

L'accès à la chambre de tir de l'assommoir ménagé au sein de l'ébrasement de l'archère se faisait par le 3^e niveau de la tour maîtresse.

Après observations et comparaison avec les archères subsistantes à cet étage, il semble que le niveau du seuil d'entrée n'a pas été modifié lors du percement du passage entre l'aile sud du château et le donjon. En revanche, si l'on observe la baie géminée présente à ce niveau (fig. 13), ainsi que la coupe de la voûte actuelle du 2^e niveau (pl. 2, 5), non seulement le niveau de sol de la

pièce paraît avoir été rehaussé, mais un plancher sur solives semble devoir être restitué. En conséquence, malgré la nécessité d'accéder à la chambre de tir, tout porte à croire que l'entrée se faisait par une fenêtre à appui analogue aux fenêtres de tir des archères du donjon. Partageait-elle aussi le même type de couverture à linteau et arc de décharge ? Ceci reste difficile à déterminer mais il n'est pas à exclure que les claveaux surmontant l'entrée de l'actuel passage soient les vestiges d'un arc de décharge (fig. 14). Malheureusement, la reprise de la totalité des joints au ciment ne permet pas, à l'heure actuelle, de confirmer ou non cette hypothèse.

À l'intérieur, sous l'actuel plancher du couloir de communication, le sol de l'ébrasement n'a été que peu arasé : seule la partie descendant vers l'assommoir depuis l'ouverture d'entrée a été massivement bûchée. Sur l'ensemble de son pourtour, l'assommoir est, aujourd'hui encore, ceint par un ressaut destiné probablement à accueillir un plancher de bois muni d'une trappe. À cet égard, cela justifie l'édification d'un arc au devant des rainures de la herse. Ainsi, un seul homme pouvait, dans un premier temps, couvrir le tablier du pont-levis à l'aide de l'archère avant de se replier au-dessus de l'assommoir si l'assaillant parvenait à pénétrer le couloir d'accès.

A contrario, la nature du couverture est difficilement restituable tant elle a été bûchée et rejointoyée au ciment.

L'ensemble restitué s'apparente davantage à un ébrasement triangulaire d'archère aménagé pour desservir l'assommoir qu'à une véritable chambre mixte conçue spécifiquement. En plan, ce parti pris du maître d'œuvre se traduit par la conservation de la largeur de l'ouverture jusqu'aux rainures de la herse. En coupe, si l'assommoir et son ressaut n'imposaient pas une rupture, la déclivité du sol serait en tous points similaires à celle des plongées des archères de la tour maîtresse (fig. 15).

b. Mécanismes de levage du pont-levis et de la herse

Mis en défense, le pont-levis est relevé à l'aide d'un câble qui traverse le mur de la tour maîtresse au sein d'un conduit ménagé à cet effet. En plan, ce dernier s'avère quelque peu décalé vis-à-vis de l'axe de symétrie du couloir d'accès afin d'éviter le câble de la herse. En coupe, il présente deux pans à la longueur et à l'inclinaison inégales. Leur intérêt est d'amoinrir la force motrice nécessaire à la fermeture du pont-levis en comparaison avec un conduit rectiligne. De plus, la traction du câble est facilitée par la présence, à chaque extrémité et au sommet du conduit, de poulies aux axes de rotation ancrées dans des crapaudines. L'une de ces dernières conserve, aujourd'hui encore, le cerclage métallique qui permettait de maintenir en place la poulie (fig. 16, 17).

À la sortie du conduit, au 2^e niveau du donjon, quelques éléments nous permettent d'appréhender l'emplacement du treuil. Au sol, la trappe ouvrant sur le 1^{er} niveau représente déjà une contrainte majeure tandis que le faible espace qui la sépare du couloir d'accès paraît peu propice si l'on souhaite ne pas entraver l'entrée du passage. Ce jugement est par ailleurs crédité par l'inclinaison du conduit. Dès lors, le treuil semble devoir être placé à l'est de la trappe, contre ou au pied du mur, afin que le câble ne soit pas un obstacle à l'usage de cette dernière.

De façon certaine, le câble de la herse remonte jusqu'à la chambre de tir de l'assommoir et de l'archère, parallèlement à l'axe de symétrie du pont-levis et de sa feuillure. Ce positionnement dicte celui du conduit du câble du pont-levis et de l'archère qui domine ce dernier. Dans la chambre, le câble ne peut pas passer au sol : outre l'absence de tout vestige d'une quelconque structure de relais (crapaudines, poulies etc.), ce tracé serait un obstacle pour l'utilisation de l'assommoir, qui plus est si l'on restitue une trappe à son sommet. Pour les mêmes raisons, le treuil ne peut pas se situer dans cette pièce des plus exigües. Il doit être restitué dans la salle du 3^e niveau de la tour maîtresse, dans une situation analogue à celle du treuil du pont-levis, contrôlant le câble qui a longé la voûte de la chambre.

Par conséquent, nous sommes amenés à conclure à l'existence de deux systèmes de levage indépendants, placés à deux niveaux différents et occupant une place prépondérante dans les pièces.

3. Typologie et comparaisons

a. Similitudes avec l'accès au donjon de Montépilloy (Oise)

Combinant différents éléments tant passifs qu'actifs, le système défensif conçu pour protéger l'accès à la tour maîtresse du château de Laval se révèle être des plus sophistiqués. Outre le pont-levis tournant à treuil simple, la herse et le vantail dressés devant lui comme autant d'obstacles, l'assiégeant devait également composer avec les éventuels tirs verticaux que pouvaient lui asséner les assiégés depuis les hourds sommitaux, l'archère dominant le tablier et l'assommoir.

Un tel degré de mise en défense est exceptionnel. À cet égard, le donjon de Laval s'inscrit dans la continuité d'édifices précurseurs comme Ambleny (Aisne) et surtout Châtillon-Coligny (Loiret), bâtis respectivement vers 1140 et 1180 (Mesqui 1993, t. 1 p. 337) (fig. 18, 19, 20).

Parmi les rares tours maîtresses contemporaines à présenter un dispositif aussi poussé, il convient plus particulièrement de souligner celle de Montépilloy (Oise). *A priori* antérieure de quelques années au donjon du château de Laval, son entrée ainsi que le système défensif qui lui est lié semblent en effet avoir directement inspiré le maître d'ouvrage lavallois tant les similitudes conceptuelles et architecturales sont importantes : au sein d'un couloir d'accès quasiment identique, tant en plan qu'en coupe (fig. 21), les différents éléments défensifs aménagés s'avèrent extrêmement analogues et se combinent dans le même ordre. Ainsi, de l'extérieur vers l'intérieur, on observe la présence d'un pont-levis tournant sur des crapaudines en saillies et s'encastrant dans une feuillure, une herse, un assommoir et un vantail à deux poutres fichées dans des trous barillet. Seule diffère l'archère couvrant le passage sur le tablier puisqu'elle bénéficie ici d'une chambre de tir spécifique à laquelle on accède depuis le couloir d'entrée. Sur ce point, l'accès à la tour maîtresse lavalloise semble marquer une avancée, notamment au regard des préoccupations des maîtres d'œuvre de cette époque. D'une part, la réalisation d'une chambre mixte desservant à la fois la meurtrière et l'assommoir permet de limiter davantage l'affaiblissement de l'édifice occasionné par l'aménagement de ce type de réduit. D'autre part, elle offre la possibilité de réduire le nombre de défenseurs requis. Enfin, placée au-dessus de l'entrée, dans l'axe du tablier, l'archère couvre idéalement ce dernier sur toute sa longueur.

Cette possible filiation avec le donjon de Montépilloy est d'autant plus envisageable que ce dernier, bien qu'édifié en région parisienne, se situe à moins de 32 km de Montmorency (Val d'Oise) dont le seigneur éponyme n'est autre que le maître d'ouvrage lavallois.

b. Un système défensif excessif ?

Même si elles forment un corpus restreint, toutes les tours maîtresses bâties durant le premier quart du 13^e siècle et dotées d'accès hautement protégés ne sont pas strictement comparables. En effet, si l'aménagement d'un système défensif de ce type se justifie pleinement lorsqu'on accède au donjon par le rez-de-chaussée comme à Coucy (Aisne) (fig. 22), il peut paraître excessif quand l'entrée se fait par le premier étage comme à Laval ou à Montépilloy. D'ailleurs, en pareille situation, le dénivelé représentant un obstacle des plus efficaces, Jean Mesqui constate que les maîtres d'œuvre se sont le plus souvent contentés de concevoir un pont-levis tournant encastré dans une feuillure (Mesqui 1993, t. 1 p. 364). Dès lors, nous pouvons légitimement nous interroger sur les raisons d'être d'un tel degré de mise en défense.

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous pourrions en premier lieu invoquer la personnalité de Mathieu II de Montmorency. Aguerri aux arts de la poliorcétique - il s'illustre notamment avec la prise de Château-Gaillard - le connétable du roi Philippe-Auguste a pu nourrir le souhait de rendre exemplaire le dispositif défendant l'accès à la tour maîtresse, symbole d'un *dominium* lavallois sous giron royal.

Une seconde explication pourrait être l'existence d'une certaine défiance à l'égard des autres fortifications. En effet, les enceintes urbaine et castrale semblent, en l'attente d'une étude approfondie, présenter une mise en œuvre de qualité moindre. À titre d'exemple, si les archères de la tour maîtresse sont à étrier, celles du château sont simples tandis que celles de la ville sont bien souvent en moellons !

Néanmoins, même si ces éléments de réponse ne doivent pas être exclus, ce parti pris semble avant tout résulter des contraintes topographiques du site. En effet, l'impossibilité d'aménager une porte des champs peut expliquer la mise en œuvre d'un système défensif aussi poussé destiné à faire face à d'éventuels assauts auquel l'assiégé ne peut pas, de fait, se dérober. D'ailleurs, si nous élargissons notre champ de comparaison, nous constatons qu'un tel degré de mise en défense, bien qu'exceptionnel pour un donjon, est en revanche couramment conçu pour les portes d'enceintes contemporaines (fig. 23, 24). Cette similitude n'est pas anodine mais démontre bien au contraire la place donnée à la tour maîtresse lavalloise au sein des fortifications : véritable troisième ligne de défense après les enceintes urbaine et castrale, elle constitue un ultime rempart dépourvu d'échappatoire et dont l'accès est défendu en conséquence comme une porte d'enceinte.

Ainsi, même si l'accès qu'il protège ne se situe pas au rez-de-chaussée comme à Coucy, l'imposant dispositif défensif du donjon de Laval se légitime tout autant par l'absence de porte des champs.

4. Apports à la connaissance de la tour maîtresse de Laval

a. Une architecture résolument philippienne

Édifiée sous le règne de Philippe-Auguste par son connétable Mathieu II de Montmorency, la tour maîtresse du château de Laval paraît d'emblée répondre aux canons architecturaux impulsés par les ouvrages royaux qui lui sont contemporains. En premier lieu, placée sur le tracé de l'enceinte castrale mais isolée par un fossé maçonné, son positionnement est comparable à celui d'édifices tels que Dourdan (Essonne) (fig. 25), Vernon (Eure) (fig. 26) ou encore Lillebonne (Seine-Maritime) (fig. 27) qui, eux aussi, constituent la pièce maîtresse d'une place forte nouvellement érigée. De la même façon, la simple observation de certains éléments architecturaux et structurels tend à démontrer qu'il s'agit d'une tour des plus philippiennes : cylindrique, d'un diamètre de 14 m à sa base, haute de 33 m, pourvue de trois niveaux surmontant un niveau de cave, coiffée de hourds et desservie par un escalier en vis dans œuvre, elle se conforme à la « tour *philippienne* type » définie par Jean Mesqui (Mesqui 1993, t. 1 p. 162-165).

Pour autant, la mise en œuvre en parement de moellons équarris rythmés par trois assises de grès et non pas de moyen appareil rappelle qu'il ne s'agit nullement d'un monument royal. S'il est indéniable que la tour maîtresse lavalloise matérialise la mise sous tutelle de cette seigneurie, elle demeure néanmoins le symbole du *dominium* lavallois.

L'étude de l'accès à la tour maîtresse et du système défensif qui lui est associé conforte ce constat. Par leur morphologie, les éléments défensifs mis en œuvre confirment le caractère « *philippien* » de l'édifice. La présence de hourds et la mise en œuvre d'un pont-levis tournant à treuil simple s'encadrant dans une feuillure sont ainsi caractéristiques des donjons royaux de cette période. De la même façon, bien qu'adaptée pour recevoir la chambre de tir de l'assommoir, l'archère dominant le tablier n'est qu'une déclinaison des archères du donjon qui se révèlent être des plus conformes au modèle philippin. À titre d'exemple, l'archère ouest du 4^e niveau, dépourvue de niche, présente une fenêtre de tir à allège et couverte par un linteau soulagé par un arc de décharge, un ébrasement triangulaire à ouverture pondérée (19° soit 8,44 /m) et à plongée (environ moins 25° sous l'horizontale) et, enfin, une fente de tir en moyen appareil de grès et à étrier triangulaire de 1,9 m de haut.

Bien plus, par sa structuration, l'accès au donjon lavallois met en exergue la volonté du maître d'œuvre de minimiser l'affaiblissement des maçonneries à l'instar des ingénieurs de Philippe-Auguste. La conception d'une ouverture unique constituant à la fois l'ébrasement de l'archère et la chambre de tir de l'assommoir est à cet égard éloquente.

Cependant, la restitution d'un niveau de plancher sur solives entre le 2^e et le 3^e niveau en lieu et place de l'actuelle voûte constitue une importante divergence vis-à-vis des ouvrages royaux contemporains et démontre une nouvelle fois le caractère seigneurial du monument. Bien que désireux de mettre en œuvre les principes architecturaux et conceptuels établis par les maîtres d'œuvre du monarque français, le commanditaire lavallois ne peut pour autant prétendre s'appuyer sur une manne financière équivalente, qui plus est lorsque le sous-sol environnant se révèle peu favorable à la réalisation d'édifices en pierres de taille et imposerait, de fait, l'importation de matériaux.

b. Une tour d'essence mixte

Si la fonction défensive de la tour maîtresse du château de Laval n'est plus à prouver, la présence au 3^e et 4^e niveau de trois baies géminées atteste également de l'existence d'une fonction résidentielle. Malgré tout, en l'absence en apparence d'autres éléments de confort et de luxe, il paraît légitime de s'interroger sur la véritable place donnée à cette dernière.

En l'attente d'une étude globale de l'édifice, la restitution des mécanismes de levage de la herse et du tablier du pont-levis apporte d'ores et déjà quelques éléments de réponse à cette problématique. Placés à deux niveaux différents - au second et au troisième - ils occupent une place prépondérante limitant d'autant l'aspect résidentiel de ces pièces. Ceci est d'autant plus flagrant au 3^e niveau que ce dernier comprend une baie géminée.

Ainsi, si la tour maîtresse du château de Laval affiche une fonctionnalité mixte, force est de constater que son caractère résidentiel n'est que secondaire. Contrairement aux donjons élevés aux siècles précédents, tout porte à croire qu'elle n'est pas destinée à servir de résidence aux détenteurs du *dominium* lavallois. Placée à la pointe de l'éperon, dominant la Mayenne et le pont nouvellement bâti en lieu et place de l'ancien gué, elle est avant tout un symbole pour quiconque emprunte ce point de passage stratégique entre le bassin parisien et la Bretagne. Si par essence, elle est l'insigne de cette importante seigneurie du Bas-Maine, elle porte également le sceau de l'autorité royale qui s'y exerce désormais.